

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Centre Communal d'Action Sociale

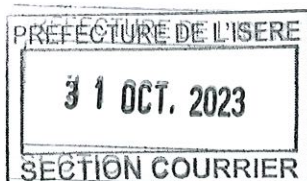
Séance du : Mardi 24 octobre 2023

Présents : Mmes BRUNET JAILLY / SEYMAT / CUILIER /
LOMBARDO / VIALLE
MM ALLAMANDO / DUMAS / AKYUREK / DURILLON /
TRANCHAND

Absents / Excusés : Mmes ZULIAN / HAMDI
M. LEROY

Pouvoirs : Mme ZULIAN à Mme LOMBARDO
Mme HAMDI à Mme BRUNET JAILLY

Secrétaire de séance : Mme NEMOZ-MOREL



Le quorum a été atteint lors de la mise en discussion de chacun des points inscrits à l'ordre du jour.

N° 2023/24/10/35

Objet : RESIDENCE AUTONOMIE – Mise en place d'un tarif personne extérieure et invitée à la Résidence Autonomie

Vu la délibération du 14 décembre 2015 relative à la tarification des portages de repas,

Vu la délibération du 28 février 2023 relative à la signature du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyen 2023-2027 (CPOM signé avec le Conseil Départemental),

Considérant l'ouverture de la structure sur son environnement,

Considérant la personnalisation de l'accompagnement des résidents,

Considérant la nécessité de mettre en place un tarif pour les personnes extérieures et invitées

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- **D'APPROUVER** la mise en place du tarif personne extérieure et invitée, pour les repas servis à 12h00 à la Résidence Autonomie, pour un montant de 11,00 € par repas et par personne. Ces recettes afférentes seront imputées à l'article 70688 du budget du CCAS.

Le Conseil d'Administration, après en avoir discuté,

- **ACCEPTTE** cette proposition.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET EXECUTOIRE COMPTE TENU DE LA TRANSMISSION EN PREFECTURE

Moirans, le 25 octobre 2023

La Présidente,
Valérie ZULIAN,
Et par délégation,
Mme Joséphine LOMBARDO,
Vice - Présidente du CCAS

